

Taux de l'impôt des sociétés par province — 2017 (%)*(Préparé selon l'information disponible au 8 juin 2017)*

Tous les changements de taux doivent être calculés en proportion pour les années d'imposition chevauchant la date d'entrée en vigueur. Utilisez ces changements pour déterminer les taux pour les années d'imposition se terminant le 31 décembre 2013 ou plus tard.

Les congés fiscaux peuvent réduire ou éliminer l'impôt provincial.

En plus de l'impôt sur le revenu, les institutions financières peuvent également être assujetties à l'impôt de la partie VI sur le capital des institutions financières (voir **Autres taux d'imposition fédéraux sur les sociétés pour 2017**) et aux taxes sur le capital provinciales (voir **Taux de la taxe sur le capital et exemptions pour 2017**).

Taux de l'impôt sur le revenu des sociétés — Général et F&T*(pour une fin d'année au 31 décembre 2017) (%)*

Les pourcentages montrés dans le tableau reflètent les taux combinés de l'impôt fédéral et provincial/territorial (général et de fabrication et de transformation (F&T)) pour une année d'imposition de 12 mois se terminant le 31 décembre 2016, sur le revenu attribué aux provinces ou aux territoires. Pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), ce tableau ne s'applique pas:

- aux premiers 500 000 \$ (450 000 \$ au Manitoba) de revenu d'entreprise exploitée activement; et
- au revenu de placement.

Pour plus de taux relativement aux SPCC, voir le tableau **Taux d'imposition sur le revenu des sociétés privées dont le contrôle est canadien (SPCC)**.

Informations pratiques

Général et Fabrication et transformation (F&T)		
Taux fédéral de base		38
Abattement provincial		(10)
Taux fédéral (avant les déductions)		28
Réduction du taux général ou déduction pour F&T		(13) ¹
Taux fédéral		15¹ ↓
	Provincial/Territorial	Combiné
Alberta ²	12	27
Colombie-Britannique ³	11	26
Manitoba	12	27
Nouveau-Brunswick ⁴	14	29
Terre-Neuve-et-Labrador ⁵	15 C	30
Territoires du Nord-Ouest	11,5	26,5
Nouvelle-Écosse	16	31
Nunavut	12	27
Ontario ^{6,7}	Général	11,5 C
	F&T	10 C
Île-du-Prince-Édouard	16 C	31
Québec ⁸	11,8 C	26,8
Saskatchewan ⁹	Général	11,75
	F&T	9,75 ¹⁰
Yukon ¹¹	Général	13,49
	F&T	2,5

C = Des congés fiscaux sont disponibles pour certaines sociétés dans les provinces indiquées.

Notes:

- La note 1 du tableau **Taux d'impôt fédéral des sociétés** indique quand la réduction du taux général et la déduction pour F&T ne s'appliquent pas.
- Les changements récents en Alberta apparaissent dans le tableau suivant:

Changements en Alberta applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À
Général et F&T	10 %	12 %
		Entrée en vigueur
		1 ^{er} juillet 2015

- Les changements récents en Colombie-Britannique apparaissent dans le tableau suivant:

Changements en Colombie-Britannique applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À
Général et F&T	10 %	11 %
		Entrée en vigueur
		1 ^{er} avril 2013

- Les changements récents au Nouveau-Brunswick apparaissent dans le tableau suivant:

Changements au Nouveau-Brunswick applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À
Général et F&T	10 %	12 %
	12 %	14 %
		Entrée en vigueur
		1 ^{er} juillet 2013
		1 ^{er} avril 2016

5. Les changements récents à Terre-Neuve-et-Labrador apparaissent dans le tableau suivant:

	Changements à Terre-Neuve-et-Labrador applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À	Entrée en vigueur
Général	14 %	15%	1 ^{er} janvier 2016
F&T	5 %		

6. Le taux général d'impôt sur le revenu de l'Ontario devait baisser à 11 % le 1^{er} juillet 2012 et à 10 % le 1^{er} juillet 2013 mais a été maintenu à 11,5 % jusqu'à ce que la province revienne à l'équilibre budgétaire. Même si le budget de l'Ontario 2017-2018 a été équilibré, le budget ne mentionne rien quant à une baisse du taux général sous 11,5 %.
7. Les sociétés assujetties à l'impôt sur le revenu de l'Ontario qui, sur une base associée, ont des revenus annuels bruts de 100 millions \$ ou plus et des actifs totaux de 50 millions \$ ou plus peuvent être également assujetties à l'impôt minimum de 2,7 % sur les sociétés (IMS) basé sur le revenu ajusté au livre. L'impôt minimum est payable en autant qu'il excède l'assujettissement normal à l'impôt sur le revenu de l'Ontario.
8. Les changements récents et prévus au Québec apparaissent dans le tableau suivant:

	Changements au Québec applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À	Entrée en vigueur
Général et F&T	11,9 %	11,8 %	1 ^{er} janvier 2017
	11,8 %	11,7 %	1 ^{er} janvier 2018
	11,7 %	11,6 %	1 ^{er} janvier 2019
	11,6 %	11,5 %	1 ^{er} janvier 2020

9. Les changements prévus en Saskatchewan apparaissent dans le tableau suivant:

	Changements en Saskatchewan applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À	Entrée en vigueur
Général	12 %	11,5 %	1 ^{er} juillet 2017
	11,5 %	11 %	1 ^{er} juillet 2019
F&T	10 %*	9,5 %*	1 ^{er} juillet 2017
	9,5 %*	9 %*	1 ^{er} juillet 2019

* Voir la note 10 ci-dessous.

10. Le taux est le taux minimum qui s'applique aux profits de F&T en Saskatchewan. La réduction du taux général des sociétés est déterminée en multipliant le taux de réduction maximum (2 %) par l'allocation du revenu de la société en Saskatchewan.
11. Les changements prévus au Yukon apparaissent dans le tableau suivant:

	Changements au Yukon applicables après le 31 décembre 2012		
	De	À	Entrée en vigueur
Général	15 %	12 %	1 ^{er} juillet 2017